

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
GC/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2016

-=-=-=-=-

ORDRE DU JOUR

SERVICE DES FINANCES

- 1- Débat d'orientations budgétaires 2017

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 2- Création de poste

SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES

- 3- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Strapontin au titre de l'année 2016

DECISIONS DU MAIRE

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, Mme DELBECQ, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme ORSINI, M. PEPERS, M. PANCRAZI, M. TIXIER, M. FOURNIER, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING et M. HULIN.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. LARNICOL à Mme FOUCAULT
M. ATTAF à M. DOSSMANN
M. DERBANNE à Mme LEGOFF
Mme DEGERIT à Mme CHATEAU-GILLE
Mme OCTAU à M. MORDEFROID
Mme BOULER à M. TREBULLE
M. LEFEVRE à Mme DELBECQ
M. MILLET à Mme ROQUAIN
M. YAHIEL à Mme CHAUVEAUD-LAMBLING

EXCUSES :

Mme BARBET
M. GRISSOLANGE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de Monsieur Thomas JOLY, Maire de Verrières-le-Buisson.

- Il est fait appel des conseillers municipaux par Madame Caroline FOUCAULT. Le quorum est atteint.

- Élection du secrétaire de séance : Madame FOUCAULT, candidate, est élue à l'unanimité.

- Communication par Monsieur le Maire des cérémonies et événements survenus sur la commune depuis le dernier Conseil municipal et à venir prochainement.

DECES

- de Monsieur Bernard MANTIENNE, Maire Honoraire, survenu le 3 novembre dernier dans sa 84^e année.

- de Monsieur Jean GRISSOLANGE, père de Dominique GRISSOLANGE, Conseiller municipal, survenu le 6 novembre dernier à l'âge de 89 ans.

REMERCIEMENTS

- Monsieur BOURGAULT, Président du comité d'Organisation de l'Association Vaincre la Mucoviscidose, pour le prêt de matériel lors de la 20^{ème} Virade de l'espoir

- M. Michel COLONNA CECCALDI pour l'organisation dans le cadre de la concertation de la réunion publique sur le PADD du PLU du 20 septembre

- Fondation La Vie au Grand Air pour la participation et le soutien apportés dans l'organisation de l'évènement sportif du 26 mai 2016

- Association La Fourmilière pour la participation et le soutien apportés dans l'organisation du salon « L'Art de Vivre... à la maison »

- M. Jean-Christophe LEFORESTIER, Président de l'association Dinamic Médiation Familiale, pour le courrier de recommandation transmis à la Direction sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne

- Mme Annie KRENZER pour la parfaite organisation et l'excellence ambiance lors de la sortie du CCAS le 22 septembre 2016

- Mme Réjane ROUSSELIN pour sa nomination au grade d'Adjoint du Patrimoine 1^{ère} classe
- M. Alexandre LASSIS pour la campagne « Stop aux incivilités » dans le mensuel
- Mme Isabelle BOURASSEAU pour cette même campagne
- Mme DROUET (ancienne institutrice) pour la délicate attention à l'occasion de son départ à la retraite
- M. et Mme CRUSE pour l'accueil réservé lors de leur venue
- La LECHE LEAGUE suite à l'attribution d'une salle dans le cadre de leurs activités
- Mme GELLE pour l'intervention des jardiniers de la commune dans l'entretien de la végétation aux abords de la Maison Fournier

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES

Mercredi 28 septembre

- Atelier jeux de société – Villa Sainte-Christine

Jeudi 29 septembre

- Portes ouvertes au Rotary Club - Moulin de Grais
- Atelier d'écriture - Maison Vaillant

Samedi 1^{er} et dimanche 2 octobre

- Musée Ephémère - Maison Vaillant

Du samedi 1^{er} au lundi 3 octobre

- Fête de l'Hövelmarkt à Hövelhof

Du samedi 1^{er} au lundi 10 octobre

- Semaine bleue : semaine nationale des retraités et personnes âgées

Du samedi 1^{er} au dimanche 16 octobre

- Exposition d'arts visuels : immersion, installation vidéo de Pascal Hemery - Orangerie

Samedi 1^{er} octobre

- Accueil des Nouveaux Verriérois - Hôtel de Ville et Moulin de Grais
- Verrières restaure les tableaux de son musée - Musée de Verrières
- Atelier multimédia - médiathèque La Potinière
- Atelier Land Art - Maison Vaillant

Dimanche 2 octobre

- Repas des anciens - Espace Jean Mermoz (Semaine Bleue)

Lundi 3 octobre

- Conférence Université du temps Libre : La photographie et la science révèlent le Saint Suaire - Espace Saint-André
- Après-midi musical à l'AREPA (Semaine Bleue)

Mardi 4 octobre

- Exposition Les mains de Léon et conférence de Paul Gary – Maison Léon Maugé (Semaine Bleue)

Mercredi 5 octobre

- Repas convivial - Villa Sainte Christine (Semaine Bleue)
- Loto intergénérationnel - Espace Jean Mermoz (Semaine Bleue)
- Les raconteries - médiathèque la Potinière

Jeudi 6 octobre

- Spectacle Cabaret Mauve – Résidence Paul Gauguin (Semaine Bleue)
- Atelier d'écriture – Maison Vaillant

Vendredi 7 octobre

- Exposition Le Savoir-faire de nos anciens – Résidence du Bois (Semaine Bleue)

Samedi 8 octobre

- Marché d'artisanat d'art - Centre-ville
- Chœur de flûtes - Résidence Saint-Charles
- Les Mirettes à la fête, médiathèque Malraux
- Inauguration du fond Valentin Haüy à la médiathèque Malraux, lecture dans le noir

Dimanche 9 octobre

- 2^e Trophée de la Ville au Golf de Verrières - Golf de Verrières
- Lecture-brunch : La Mémoire - Moulin de Grais

Lundi 10 octobre

- Connaissance du Monde : La Birmanie – Espace Saint-André

Du mercredi 12 au vendredi 14 octobre

- Bourse aux vêtements du CLUB ABC – Espace Saint-André

Jeudi 13 octobre

- Sortie nature du CCAS : Arboretum à St Sulpice de Favière
- Atelier d'écriture – Maison Vaillant

Samedi 15 octobre

- Théâtre : La Mate – Moulin de Grais

Lundi 17 octobre

- Conférence Université du temps Libre : La sixième extinction est-elle pour demain - Espace Saint-André

Mardi 18 octobre

- Cross des écoles – Parc de la Noisette

Samedi 22 octobre

- Les Mirettes à la fête, médiathèque Malraux

Samedi 22 et dimanche 23 octobre

- Braderie du Secours Populaire – Espace Saint-André

Mercredi 26 octobre

- Atelier jeux de société – Villa Sainte-Christine

Jeudi 27 octobre

- Sortie CCAS : La Verrerie d'art de Soisy sur Ecole

Lundi 31 octobre

- Halloween - Espace Jeunes

Mercredi 2 novembre

- Atelier art plastiques - Villa Sainte-Christine
- Atelier jeux de société - Villa Sainte-Christine
- Goûter-débat : Prévention réseaux sociaux - Espace Jeunes

Jeudi 3 novembre

- Atelier d'écriture- Maison Vaillant

Du vendredi 4 au dimanche 27 novembre

- Exposition d'arts visuels : Heure d'œuvres - Orangerie

Samedi 5 novembre

- Petit déjeuner du Maire : Les incivilités - Villa Sainte-Christine
- Bourse aux plantes RERS - place Charles de Gaulle
- Atelier multimédia - médiathèque La Potinière
- Théâtre Saison culturelle : Six pieds sur terre - Moulin de Garis
- Théâtre Le Strapontin : cassé - Espace Odilon Redon
- Verrières restaure les tableaux de son musée - Centre André Malraux

Dimanche 6 novembre

- Théâtre Le Strapontin : cassé - Espace Odilon Redon

Lundi 7 novembre

- Connaissance du Monde : la Birmanie - Espace Saint-André

Mercredi 9 novembre

- Les raconteries - Médiathèque la Potinière

Jeudi 10 novembre

- CCAS : Sortie nature : Les plantes aromatiques - Arboretum municipal
- Atelier d'écriture – Maison Vaillant

Vendredi 11 novembre

- Cérémonie commémorative - Place Charles de Gaulle

Samedi 12 novembre

- Les Mirettes à la fête, médiathèque Malraux

Dimanche 13 novembre

- Vocal Gypsy Swing, 3^e édition des musicales d'automne en Haute-Bière – Moulin de Grais

Lundi 14 novembre

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André
- Conseil municipal - Hôtel de Ville

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS À VENIR**Jeudi 17 novembre**

- Sortie CCAS : l'institut du Monde Arabe
- Atelier d'écriture - Maison Vaillant

Vendredi 18 novembre

- Un auteur à la médiathèque - médiathèque André Malraux

Du vendredi 18 novembre au dimanche 20 novembre

- Vente d'automne de la Paroisse - Centre Saint-André
- Une auteure à la Médiathèque Minh Tran Huy - médiathèque André Malraux

Samedi 19 novembre

- Mois du film documentaire : développement durable, suivi d'un débat – médiathèque André Malraux
- Concours de recettes buissonnières - Villa Ste-Christine

Dimanche 20 novembre

- Conférence démonstration : la cuisine moléculaire par Raphaël Haumont - Villa Sainte-Christine

Lundi 21 novembre

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André

Mercredi 23 novembre

- CCAS : Repas à thème : repas oriental – Villa Sainte-Christine
- Conte à la médiathèque : Ma langue au chou – Médiathèque Malraux

Jeudi 24 novembre

- Atelier d'écriture – Maison Vaillant

Vendredi 25 novembre

- Concert du Club ABC – Eglise Notre Dame de l'Assomption

Samedi 26 novembre

- Petit-déjeuner du Maire : Les Impôts – Villa Sainte-Christine
- Les Mirettes à la fête - Médiathèque André Malraux
- Mois du film documentaire : la fabrication des bonbons, suivi d'un atelier jeux – Médiathèque André Malraux

Dimanche 27 novembre

- Performance Home Clubbing - Maison Vaillant salle 404
- Atelier Land Art - Maison Vaillant

Lundi 28 novembre

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André

Jeudi 1^{er} décembre

- CCAS : Sortie nature : décoration de fête - Arboretum municipal
- Atelier d'écriture - Maison Vaillant

Samedi 3 décembre

- Atelier multimédia - médiathèque la Potinière
- Kiosque à musique - médiathèque Malraux
- Verrières restaure les tableaux de son musée - Centre André Malraux

Samedi 3 et dimanche 4 décembre

- Marché de Noël et Téléthon – Centre-ville

Dimanche 4 décembre

- Musique Maestro ! Concert des professeurs de musique – Moulin de Grais

Lundi 5 décembre

- Connaissance du Monde : La Sicile – Espace Saint-André

Mercredi 7 décembre

- Chanson jeune public : Papa merlin – Moulin de grais

- CCAS : Atelier jeux de société – Villa Sainte-Christine

Jeudi 8 décembre

- Atelier d'écriture – Maison Vaillant

Samedi 10 décembre

- Jonglerie : Jongle d'oc – Espace Jean Mermoz

Dimanche 11 décembre

- Spectacle de Noël pour les enfants du personnel – Espace Jean Mermoz

- Au Grais des musiques – Moulin de grais

- Concert Arte Musica – Eglise Notre Dame de l'Assomption

- Festival de films courts 30 ans du CAVB – Maison Vaillant

Lundi 12 décembre

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André

- Conseil municipal

M. le Maire : J'aurais été totalement incomplet si je n'évoquais pas à cet instant la disparition de celui qui a été notre maire, Bernard MANTIENNE, pendant 30 ans, 41 ans de mandat municipal.

Pour ceux qui ont pu, vous avez entendu l'hommage que je lui ai rendu en l'église de Verrières à l'occasion de ses obsèques. Depuis, j'ai partagé beaucoup avec nos concitoyens ; le retour que j'en ai, c'est que Bernard incarnait avant toute chose ce qu'est le maire. Le maire, l'élu de notre République le plus apprécié, celui qui est l'incarnation même de l'expression de la politique au sens le plus noble qu'il soit, c'est-à-dire l'action de proximité pour rendre la vie des gens plus heureuse. Bernard l'incarnait parfaitement.

Nous avons tous une anecdote, un souvenir, une blague ou une relation intime avec lui. Dans le même temps où il avait cette grande proximité, il était un stratège pour notre commune qu'il a conduite pendant si longtemps. Il avait une vision sur le long terme de ce que pouvait et devait devenir notre commune. C'était un homme qui avait de nombreux engagements politiques.

Certains m'ont fait partager le fait qu'ils adhéraient parfaitement aux idées de Bernard et d'autres m'ont dit quelques décalages avec ses prises de position. Il était un homme politique qui voulait participer aux grandes décisions de notre pays et il y a contribué à travers ses engagements au sein du Conseil Général de l'Essonne en étant le vice-président de ce dernier et en étant en rupture avec la présidence de l'époque, ce qui lui avait amené à poser sa démission par rapport à la présidence qui était incarnée alors.

Il a voulu aussi faire partager ses idées à l'ensemble de notre pays à travers d'une part sa situation de député suppléant et plus encore sa situation de sénateur.

C'est un homme qui a aimé et beaucoup promu le secteur associatif en y étant personnellement particulièrement impliqué à travers son engagement dans le cadre des Scouts Unitaires de France qu'il a fondés mais aussi à travers son engagement pour les questions environnementales et ce qu'il a développé au sein

de l'Office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe, aujourd'hui, plus simplement appelé « Terre agir ».

Il était parfaitement humain et savait comprendre les problématiques que nos concitoyens venaient lui exprimer à travers les multiples rencontres qu'ils avaient avec lui ; et l'un des traits que l'on gardera de lui, c'est l'humour qu'il maniait au summum de son art à l'occasion des remises de médailles de Verrières et ses prises de parole en public mais aussi à l'occasion de nos conseils municipaux.

Le temps était pour lui un ami mais il ne courait pas après lui, ce qui lui a permis d'avoir une longue carrière à Verrières au service de nos concitoyens et, pour le remercier, à cet instant, je voudrais que nous fassions une minute de silence.

(Il est observé une minute de silence)

Merci à vous toutes et à vous tous.

Nous allons pouvoir aborder l'ordre du jour du Conseil municipal en vous informant que nous avons une question écrite à laquelle nous répondrons à la fin de ce dernier, ainsi qu'une information que je vous communiquerai à l'issue de nos échanges.

SERVICE DES FINANCES

1. Débat d'orientations budgétaires 2017

(Rapporteur : M. PANCRAZI)

M. PANCRAZI : Bonsoir à tous. Comme vous le savez, la loi impose chaque année aux collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants d'organiser dans les deux mois précédant le vote du budget primitif un débat portant sur les orientations budgétaires de l'année à venir.

La loi NOTRe, Nouvelle Organisation Territoriale de la République renforce les intercommunalités mais aussi apporte de nouvelles dispositions concernant le fonctionnement des communes, et notamment le débat d'orientations budgétaires. Elle demande qu'il soit élaboré par le maire en intégrant les grandes orientations budgétaires, les engagements pluriannuels et la structure de la dette.

Il convient de rappeler que le contexte budgétaire est toujours très contraint, marqué par la baisse des dotations et la raréfaction des ressources qui impactent au final les communes.

La construction du budget 2017 ne sera pas une nouvelle fois facile même s'il y a une certaine stabilité.

On a un recul d'un an sur le fonctionnement avec la Communauté Paris-Saclay (CPS) et on a réussi à avoir des accords sur la partie financière.

On a un contexte de l'élection présidentielle qui arrive en 2017, ce qui a amené un gel des réductions de dotations initialement prévues pour 2017.

Enfin, le Conseil municipal sera amené à voter un budget annexe d'assainissement répondant à la norme comptable M49, la CPS n'ayant pas encore acté la reprise de cette compétence.

Pour ce qui concerne le sommaire :

Les enjeux avec le contexte international et le contexte national.

Les orientations, on parle du projet de loi de finances 2017.

Les incidences sur les collectivités territoriales et surtout sur Verrières-le-Buisson.

Le budget de fonctionnement et ensuite le budget d'investissement.

Pour conclure, nous avons la dette et les perspectives.

➤ Pour ce qui concerne le contexte international, la situation économique mondiale redémarre. On constate une reprise en zone euro auto-entretenue, la fin du ralentissement de l'économie en Chine avec de très fortes actions du gouvernement chinois pour la reprise, une stabilisation des cours des matières premières qui impacte positivement des exportations de certains pays, comme la Russie ou le Brésil, une reprise de la demande des Etats-Unis et dans les pays émergents. Par contre, il y a pas mal d'incertitudes politiques au niveau européen ou mondial.

Parmi ces incertitudes politiques, il y a eu le Brexit, donc le départ de la Grande-Bretagne de l'Union européenne. Il y a aussi encore un contexte d'attentat. Le gouvernement espagnol est en train de se réorganiser aussi. Il y a des référendums en Italie et bientôt des élections en France.

On a eu aussi l'élection surprise de Donald Trump récemment. Tout cela donne un contexte assez incertain mais on voit que la confiance des ménages et le climat des affaires ne semblent pas être impactés pour le moment.

➤ Pour le contexte national, la croissance est encore timide. On table sur 1,5% de croissance en 2016 et 1,5% en 2017, ce qui est la moyenne de la zone euro soutenue par des facteurs externes essentiellement. On table aussi sur le rebond de la demande des pays émergents, le rebond des Etats-Unis, un effet positif de la politique monétaire de la zone euro. Ensuite, il y a des facteurs internes à la France comme l'amélioration des marges des entreprises et la demande intérieure des ménages.

L'inflation remonte légèrement avec les prix du pétrole. On peut table sur 0,1% en 2016 et 0,8% d'augmentation en 2017.

La consommation est en progression. On table sur 1,5% en 2015, lié au pouvoir d'achat ; 1,9% en 2016 et 1,5% pour 2017.

Sur le marché de l'emploi, il y a un regain sur le secteur privé : 165 000 postes en 2016 contre 157 000 en 2015. Par contre, il y a une baisse des effectifs dans le public de 14 000 postes hors effet sécurité.

La loi de finances 2017, qui a été présentée au Conseil des ministres le 28 septembre, prend des hypothèses de croissance de 1,5%, ralentit la maîtrise de la dépense publique passant d'un objectif de plan d'économies 2015/2017 de 50 Md € à 40 Md €. Le déficit public se résorbe petit à petit, baisse un petit peu à 1,1% prévu pour 2017. Enfin, la dette se stabilise autour de 96%. Finalement, le taux de prélèvement public se stabiliserait à 44,5% à l'identique de l'année précédente.

➤ Les incidences sur les collectivités locales et Verrières-le-Buisson en particulier : c'est une diminution des dotations globales de fonctionnement. On retient une baisse de 18% pour 2017 par rapport à 2016, soit 328 000 € de moins pour l'année prochaine, ce qui représente 2% d'impôt, une stabilité du FPIC par rapport à l'année précédente. On est à 472 000 € retenus. On a la CPS avec un certain nombre d'incertitudes sur les transferts de compétences.

➤ Pour la partie recettes de fonctionnement, pour le chapitre 70, le produit des services, on propose une hausse modérée des tarifs pour cette année de l'ordre de 0,5% pour compenser partiellement les augmentations des prestations qui sont

automatiques comme A.P.I. Restauration et pour partager l'effort entre les contribuables et les usagers. On constate une baisse liée aux recettes exceptionnelles en 2016 suite à un regroupement avec la trésorerie. C'est essentiellement la baisse de 2,11%, due principalement à cet effet de rattrapage qui ne sera pas par contre reproduit l'année prochaine.

Pour les dotations et participations, chapitre 74 : on a la baisse de la D.G.F. de 18 %, soit 328 K€, et une baisse des subventions de la C.A.F. pour 200 K€

Les impôts et taxes, chapitre 73 : malgré les contraintes sur les dépenses et les recettes et le besoin de maintenir l'épargne de gestion à un bon niveau, on propose une hausse modérée d'impôt cette année pour éviter les à-coups et la continuité de la politique que l'on a menée jusqu'à maintenant.

Les autres produits de gestion courante, le chapitre 75, concernent essentiellement le remboursement des indemnités journalières des agents, les maladies, les congés de maternité remboursés par notre assurance, c'est un montant à peu près égal d'une année sur l'autre.

Il n'y a pas de cession de patrimoine prévue cette année.

En conclusion, les recettes de fonctionnement devraient augmenter de 1,14%, soit 254 K€, le dynamisme des recettes fiscales, malgré une augmentation systématique des bases et une augmentation linéaire des taux, est limité par la baisse des dotations et des subventions.

La répartition des sources de financement est la suivante : 75% des recettes proviennent des impôts et taxes, 17% des dotations et participations, et 10% des produits et services. On comprend vite que moins on a de dotations et participations, plus on est obligé d'augmenter les autres postes.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, et d'abord le chapitre 011 sur les charges à caractère général, on a une augmentation sensible de 5,8%, soit 292 000 €. Malgré les efforts faits par les services, cette hausse est liée à la reprise de certaines compétences par la Ville qui n'ont pas été reprises par la CPS. Il s'agit entre autres de la gestion de l'eau potable pour 196 000 € et des contrats d'entretien environnementaux comme pour la Coulée Verte, le lac Cambacérès, le parc de la Noisette pour 91 K€. Au total, ce sont 348 K€ pour la Ville. Ces dépenses devraient être compensées par des recettes provenant de la CPS qui ne sont pas encore actées aujourd'hui.

Pour ce qui concerne le chapitre 012, les charges de personnel : nous avons une légère augmentation. C'est la prise en compte de l'augmentation des traitements liée à l'application du protocole pour les parcours professionnels des carrières et des rémunérations, le PPCR, avec une refonte de la grille indiciaire de l'ensemble des agents. Cela amène à une gestion extrêmement bien maîtrisée des RH.

Le chapitre 65 concerne les charges de gestion courante : elles sont en augmentation de 14%, soit 172 K€, via une décision de la municipalité de ne pas impacter trop fortement les finances des associations. On les a mises sous pression l'année dernière et elles ont répondu. Cette année, on souhaite avoir une marge de manœuvre en cas de besoin.

Pour les intérêts d'emprunt, chapitre 66, on a une diminution modeste de 7,7%, soit 32 K€, conséquence d'une très bonne gestion financière de la commune avec très peu de recours à l'emprunt depuis 8 ans et avec la mobilisation de l'excédent de fonctionnement tout en réalisant d'importants programmes d'investissement, et

malgré le nouvel emprunt que nous avons contracté cette année, emprunt de 3,2 M€ sur 15 ans à 0,67%, ce qui est extrêmement bien aujourd'hui.

Les dotations aux amortissements, chapitre 68, sont en baisse par rapport à 2016 de 155 K€. C'est lié à la régularisation et à un inventaire du patrimoine de la commune effectué avec la trésorerie en 2015.

Le chapitre 73, le fonds de péréquation, le fameux FPIC, est en baisse significative de 14,17% si l'on compare de BP à BP ; il est étale par rapport au Compte Administratif 2015.

En conclusion, les dépenses réelles de fonctionnement augmenteraient de 2,4% avec environ 486 K€. Les dépenses d'ordre, dotations et autofinancement, diminueraient de 10,75%, à 232 K€, ce qui fait une dépense totale de fonctionnement qui augmente de 1,14% avec 254 K€, sachant que l'autofinancement est de 416 000 €, en légère baisse par rapport à l'année précédente mais au-dessus de celui de 2015.

➤ La répartition des dépenses par poste par rapport aux dépenses totales de fonctionnement : on a des charges de personnel pour 62%, 23% de charges à caractère général, 7% de dotations provisions et 6% pour les autres charges de gestion courante. Le FPIC est à 2%.

Pour ce qui concerne les ratios des ressources humaines, on voit que l'on a une bonne maîtrise de la masse salariale avec une réduction des effectifs au cours du temps à 295 ETP aujourd'hui comme pour l'année prochaine. Le montant global des frais de personnel est en légère augmentation par rapport à 2016 sachant qu'en ratio, il est légèrement inférieur à l'année précédente. On table sur 63,11 % pour l'année prochaine.

L'équilibre de la section de fonctionnement dégage un autofinancement de 416 000 € avec une D.G.F. en diminution de 18%, un FPIC égal à l'année 2016 à 472 000 €, et une hausse modérée des taux d'imposition et des tarifs communaux.

➤ Pour la partie investissement, les recettes d'investissement sont assez évidentes et mécaniques pour la plupart, avec une dotation aux amortissements en baisse par rapport à 2016 suite à la révision de l'inventaire du patrimoine.

Le FCTVA est en augmentation de 142 000 €, c'est lié aux investissements de l'année N-2 supérieurs à l'année N-3.

Les recettes propres d'investissement hors emprunt et autofinancement devraient avoisiner 2,14 M€, elles couvrent le capital de l'emprunt.

La Ville devrait percevoir des subventions pour des projets en cours. Pour l'espace Bernard MANTIENNE : 914 000 € de la Région et 60% de la CPS, soit 2,9 M€ environ en 2017. La Ville a obtenu une subvention du Département pour la rénovation du satellite de restauration David Régner et Paul Fort de 1,5 M€, soit un total de 5,345 M€ de subventions inscrites au budget.

Au total, les recettes de la section d'investissement pour 2017 s'élèveraient à 7,85 M€ hors emprunt d'équilibre et affectation du résultat qui sera à acter après l'élaboration du compte administratif 2016.

Les dépenses d'investissement sont à hauteur de presque 11 M€, dont le remboursement du capital de la dette à hauteur de 1,711 M€. Il reste en dépenses d'équipement environ 9,12 M€ pour l'année 2017 qui sont réparties comme suit :

6,18 M€ de travaux de bâtiments dont 5,34 M€ pour l'Espace Bernard MANTIENNE et des travaux d'accessibilité pour 400 000 € pour l'Ad'Ap.

Les travaux de voirie sont autour de 1,12 M€.

Les frais d'études : 845 000 €

L'environnement : 275 000 €

La culture : 250 000 €

L'informatique : 178 000 €

Le sport : 105 000 €

Pour équilibrer la section d'investissement, on a un besoin d'un emprunt de 3,02 M€. C'est un emprunt d'équilibre, c'est pour le BP. Il sera réduit en fonction de l'excédent que l'on constatera au compte administratif 2016.

Voilà pour les orientations.

On voit que les intérêts de la dette sont en légère augmentation pour le BP 2017 par rapport au BP 2016. C'est lié au nouvel emprunt que l'on vient de contracter ; idem pour le remboursement du capital à 1,7 M€ et des annuités de 2,038 M€, en hausse de 8,91%.

➤ Pour ce qui concerne la prospective, nous avons pour 2015/2019 des dépenses de fonctionnement estimées à effectif constant sur la période sachant que naturellement, avec le glissement-vieillesse-technicité et les charges patronales, on a 2% d'augmentation quasi-systématique sur ce poste-là.

Les recettes de fonctionnement sont aussi calculées sur la base de 2% d'augmentation d'impôts annuelle incluant les taux et les hausses annuelles de valeurs locatives décidées par la loi de finances.

La dépense d'investissement est estimée entre 28 et 30 M€ sur la période 2014/2019 conformément au programme sur lequel a été élue la majorité municipale, auxquels il faut rajouter le remboursement du capital de la dette.

L'exercice reste aléatoire et ne prend pas en compte les transferts éventuels de compétences à venir à la CPS, qu'ils soient obligatoires ou non. Les chiffres se basent sur le BP et ne prennent pas en compte les excédents éventuels de l'année N-1.

J'en ai fini pour la présentation. On peut passer aux questions.

M. le Maire : Merci François. Y a-t-il des questions, des souhaits de prise de parole à l'issue de cette présentation très complète ? François, je t'en remercie ainsi que les services et Mme ROBY tout particulièrement.

M. FOURNIER : Je sais que l'exercice est prospectif mais j'ai du mal à distinguer, par rapport aux exercices passés, des lignes politiques claires. En effet, j'observe plusieurs points :

Tout d'abord, on parle d'une hausse « modérée » des impôts et de la fiscalité à Verrières. Or, j'observe qu'il est annoncé 5,15 points d'augmentation. Est-il possible d'avoir le détail de ces 5,15 points ?

Parallèlement, j'ai du mal à observer des justifications à cette augmentation constante. En effet, le fonds de péréquation, le FPIC, est en diminution. Certes les dotations et participations sont en perte de recettes pour la commune mais j'observe que l'augmentation des impôts et taxes recouvre largement ces éléments. Je sais aussi que l'exercice ne s'y prête pas forcément mais ce serait bien que l'on arrive à intégrer dans le DOB - et là j'en appelle au pouvoir national - les perspectives intercommunales pour pouvoir coupler avec les dépenses et les recettes de la municipalité. Je pense que ce serait utile pour que l'on ait une vision globale. En effet, on peut observer - et c'est signalé dans le document - que

l'agglomération participe pour une partie importante au financement de la construction du Colombier.

J'observe aussi - mais là c'est une question politique puisque l'on part aussi d'un cadre national observé au début et décrit - que dans la campagne nationale que les Républicains mènent, alors que les frais de personnel continuent d'augmenter d'année en année, il y a des annonces de baisse qui tiennent parfois à de la parodie en termes de fonctionnaires territoriaux. Quelle position adoptez-vous par rapport à ces éventuelles perspectives en 2017 ?

C'est pour moi, bien entendu, un exercice prospectif et on reviendra au moment des séquences budgétaires sur des débats plus concrets parce que les lignes seront claires. Je me limiterai donc à ce propos.

Cependant, j'observe très peu de clarté dans ce DOB.

M. le Maire : Peu de clarté, je ne sais pas, mais une grande continuité. C'est ce qui nous caractérise.

En l'occurrence, nous faisons avec les vicissitudes de notre environnement dictées par le Gouvernement avec des dotations, des subventions qui sont continuellement en baisse et qui se reportent sur les collectivités territoriales. Cela a été très bien dit notamment pour les intercommunalités.

Donc nous nous adaptons à ce contexte et quand on dit que nous souhaitons avoir une augmentation des taux la plus modérée possible, c'est pour nous adapter à cette situation qui est parfaitement bien décrite dans le DOB où nous avons des augmentations dans un pays où, grosso modo, l'inflation est à zéro, et nous le vivons difficilement dans la mesure où - cela a été rappelé - le contrat A.P.I. augmente de 1,2%, les contrats d'assurance augmentent de 1,2%, les contrats passés avec l'ensemble de nos assureurs et autres prestataires augmentent tous alors que, si l'inflation dans notre pays est à zéro, tout cela devrait être à zéro. Quand on a ces augmentations-là, on est bien obligé de trouver la ressource pour le faire alors que les dotations sont en baisse dans le même temps et de façon encore plus significative.

Dans le même temps, l'Etat, et c'est une bonne chose pour nos collaborateurs, augmente la rémunération des catégories C, des catégories B ; tant mieux pour eux. Les charges patronales augmentent ainsi depuis plus de trois ans de plus de 6%.

Lorsque l'on met tout cela bout à bout, ce ne sont pas les seules économies que nous pouvons avoir à travers des marchés publics plus performants, à travers le serrage de ceinture au niveau de l'ensemble des services, qui peuvent nous permettre de compenser ces dépenses en plus ou ces recettes en moins.

Donc, lorsque nous parlons d'augmentation mesurée du taux des impositions et des tarifs, nous parlons d'une augmentation de 0,5% ; c'est ce sur quoi est basée la construction de ce budget pour l'instant parce que nous ne sommes pas dans un vote du budget ce soir, ce sont nos projections. Nous l'avons fait les années antérieures où nous étions à une augmentation des impôts de 2% de façon à peu près constante, et là, nous nous sommes adaptés avec une réduction de la poursuite de cette augmentation pour nous adapter au contexte qui est le nôtre en essayant de solliciter le moins possible nos concitoyens.

Si vous nous reprochez d'augmenter si peu les impôts, je vous laisse seul l'auteur de vos propos, mais en l'occurrence, 0,5% nous permet d'avoir un budget qui

nous autorise à faire fonctionner les services normalement tout en dégageant un excédent légèrement inférieur comme l'a rappelé François à celui de l'année précédente, mais légèrement supérieur de l'année encore antérieure de façon à - et je sais que c'est un point de divergence entre nous - ne pas avoir - ou en tous les cas le moins possible- recours à l'emprunt car, comme nous le voyons sur la prospective, les emprunts que nous avons contractés en 2016 ont des conséquences sur notre budget en 2017 par une augmentation du capital et des intérêts.

Nous avons un ambitieux programme d'investissements, cela a été rappelé, à travers l'espace Bernard MANTIENNE et bien d'autres dépenses. Donc il nous faut faire face à notre remboursement en capital à la fois sur notre budget d'investissement et sur notre budget de fonctionnement pour l'intérêt de la dette.

Je rejoins totalement ce que tu dis, Baptiste, sur les perspectives en termes de positionnement des intercommunalités dans ce pays ; on pourrait même aller plus loin en disant ce qu'il en sera des grands E.P.C.I. de la petite couronne, quelles seront leurs compétences, leurs participations aux budgets communaux, la répartition entre les obligations fléchées, les compétences fléchées de tous ces organismes et la compétence générale conservée aux collectivités territoriales. C'est vrai qu'un peu plus de clarté de la part du Gouvernement ne gênerait pas pour pouvoir nous projeter dans le temps. C'est pour cette raison que l'on a bien indiqué dans la note qui vous a été présentée que tout cela se passait à périmètre constant sur des compétences de notre intercommunalité telles qu'elles le sont actuellement, mais cela s'avèrera bientôt totalement faux, vous le savez fort bien, puisque certaines compétences deviennent obligatoires en 2018 et d'autres en 2020. Mais nous ne les avons pas prises en considération car nous sommes totalement dans l'incapacité de les évaluer.

Enfin, pour les frais de personnel, les Républicains peuvent raconter tout ce qu'ils veulent, l'UDI peut raconter tout ce qu'elle veut, le Nouveau Centre et tous les autres aussi, cela les regarde ; ici, on fait de la politique à Verrières pour les Verriérois. En l'occurrence, les choses ont été clairement marquées concernant notre politique pour le personnel municipal : le personnel municipal sera remplacé à chaque fois que cela sera nécessaire pour le fonctionnement du service public. Il ne le sera pas lorsque nous pourrons assurer ce service sans remplacement. Donc il n'y a pas de politique inscrite en disant comme certains qu'un sur deux ne sera pas remplacé, ce qui est à mes yeux quelque chose qui ne nous convient pas ici à Verrières parce qu'il y aura des départs en retraite dans des services qui auront nécessairement besoin de remplacer à un pour un ; il y aura aussi des services où suite à des départs en retraite, peut-être nous n'aurons besoin d'en remplacer qu'un sur trois. Nous nous adapterons aux besoins du service public de Verrières.

Vous voyez sur le tableau qui vous est présenté une légère décreue avec dans le même temps une stagnation, voire une légère augmentation tout dernièrement du volume global de l'enveloppe dédiée à la rémunération de nos collaborateurs.

Qui veut prendre la parole ?

M. FOURNIER : Par rapport à mon propos, que l'on ne se méprenne pas : quand je vois les frais de personnel qui augmentent, ce n'est pas pour me déranger. Encore une fois, je fais référence à la situation nationale. On peut l'envisager,

c'est dans la note. S'il y a un éventuel changement de majorité, - ce ne sera pas pour vous déplaire -, vous serez nombreux à boire des coupes de champagne à ce moment-là !

Encore une fois, il s'agit d'une question de cohérence. Je n'arrive pas à voir où l'on va par rapport à des futures annonces auxquelles certainement la collectivité sera soumise ; c'est juste une demande de clarté. Après, qu'une politique Verriéroise soit menée et décorrélée de la politique nationale, je peux l'entendre mais des impacts sont à envisager. Ils sont envisagés notamment aussi pour les dotations. Quand je vois les chiffres qui sont annoncés, ce que l'on a vu ces dernières années me paraît être faible par rapport à ce qui est annoncé dans le futur. C'est plus par rapport à l'obtention d'une lecture un peu plus simple pour nous pour l'avenir.

Quand je parle des frais de personnel, je précise que ce n'est pas pour me déplaire. De même que sur l'intercommunalité, le financement du Colombier n'est pas pour me déplaire. Nous n'avons pas crié avec les loups à l'époque en disant que ce changement d'intercommunalité nous coûterait ; on prenait tout à la fois comme il se doit mais ce n'est pas ce que j'observe là.

M. le Maire : Baptiste, j'entends ce que tu dis. C'est vrai que les nouvelles dispositions qui nous obligent à nous projeter sur le moyen et long terme devraient nous inviter à avoir plusieurs hypothèses selon que ce sera Jean-Luc MÉLENCHON qui sera élu ou M. SARKOZY. Donc, faire un plan A, un plan B, un plan C, un plan D en disant quels vont être les impacts sur notre budget, c'est tout simplement inenvisageable car vous vous battez tous sur la véracité des programmes économiques qui sont proposés à l'occasion des différentes primaires, que ce soit M. HAMON ou que ce soit Monsieur LEMAIRE. Tout le monde s'écharpe sur ces choses. Nous, nous faisons sur le concret en nous basant sur un modèle constant mais en ayant bien en tête qu'évidemment les choses changeront en fonction de qui aura le pouvoir à la fois au niveau de la Présidence de la République et, derrière, au niveau du Parlement, Sénat et Assemblée Nationale. Aujourd'hui, demander aux élus de faire des projections sur une durée aussi longue avec un environnement aussi incertain, c'est absolument impossible. Le législateur s'est tout simplement trompé en exigeant des collectivités territoriales qu'elles fassent ce genre de projections ; cela n'a absolument aucun sens par rapport à nos réalités locales.

Qui souhaite prendre la parole ? (*Personne*)

S'il n'y a plus de prise de parole, je vais considérer que le DOB a eu lieu et je vous en remercie.

Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire au titre de l'année 2017.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

2. Création de poste

(Rapporteur : Mme FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation)

Il est proposé à votre assemblée la création d'un poste de gardien de police municipale à temps complet.

Cette ouverture de poste doit permettre le recrutement par voie de mutation d'un agent relevant de la filière police municipale, en remplacement d'une personne partie en mutation, laquelle avait un grade plus élevé.

Cette création ne se traduit pas par une augmentation des effectifs. La suppression du poste de l'agent parti en mutation se fera lors d'un prochain Conseil municipal, après avis préalable du Comité technique.

M. le Maire : Y a-t-il des questions à ce sujet ? C'est quelque chose de très simple.

M. FOURNIER : Pouvez-vous nous faire un bref rappel des effectifs de police municipale à Verrières ?

M. le Maire : Il y a trois ans et demi, nous avons deux fonctionnaires de police municipale. Aujourd'hui, avec l'arrivée de notre dernière recrue, nous serons à un effectif total de 7 fonctionnaires au service de la police municipale.

Sur la délibération qui vous est soumise, pas d'autres questions ? (*Non*)

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES

3. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Strapontin au titre de l'année 2016

(Rapporteur : M. TREBULLE)

(Lecture du rapport de présentation.)

L'association du Strapontin propose des spectacles de théâtre, jusqu'alors joués dans la salle de spectacle du Colombier.

En raison de la fermeture du Colombier pour travaux, la ville aide les associations pour financer la location de salles de remplacement.

L'association le Strapontin a loué la salle Odilon Redon à l'école Steiner pour deux représentations de la pièce « Cassé » de Rémi De Vos les 5 et 6 novembre 2016.

Le Strapontin ayant présenté le montant de leur participation aux frais pour la location de l'espace Odilon Redon, il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 650 €.

M. le Maire : Merci François-Guy. Y a-t-il des questions sur cette subvention exceptionnelle complètement dans le cadre de ce que nous avons décidé et partagé ici à l'unanimité ? Il ne s'agit pas pour le compte de la commune de faire de la gestion de fait en intervenant auprès des locataires de salles et en les louant pour leur compte mais bien de laisser les associations louer des salles et de les rembourser ensuite en fonction de leur usage précédent de la salle polyvalente ou des salles du Colombier.

Il n'y a pas de questions ? (*Non*)

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Je cède la parole à Aurélia pour nous lire sa question écrite.

Mme CHAUVEAU-LAMBLING : « Monsieur le Maire, vous avez annoncé un « plan Parcs » il y a déjà plusieurs mois. Nous y sommes d'autant plus attentifs qu'il faisait écho à notre propre projet municipal.

Or, pour l'instant aucun parc de la ville, ni le Lac d'ailleurs, n'ont reçu davantage d'attention que l'entretien minimum, aucune amélioration d'accès ou structure nouvelle. Pour certains parcs, comme le square de la rue Léon Maugé, c'est même plutôt l'inverse puisque malgré la fin des travaux de la rue en juin, l'accès est toujours condamné et le matériel laissé sur place rend la fréquentation de ce lieu peu agréable. Par ailleurs, la traversée du parc David Régnier est impossible le soir en raison de l'absence d'éclairage. Le square Louise de Vilmorin reste, lui, aussi fort peu attrayant malgré un emplacement idéal. Quant au parc de la maison Fournier, bien que placé en plein centre-ville, il reste inconnu de la majorité des Verriérois.

Se réjouir d'avoir une ville préservée du béton est une chose mais tous les Verriérois pourraient-ils avoir la possibilité de profiter au mieux des espaces verts de Verrières ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations. »

M. le Maire : Je t'en remercie et je te fais ma réponse :

« J'ai bien reçu la question de Madame CHAUVEAU-LAMBLING datée du 8 novembre 2016, reçue le 12 et portant sur le « Plan parcs ».

Votre question m'inquiète cependant quelque peu. En effet, le « Plan parcs » -ou tout au moins une première phase - figure effectivement au budget de la ville à hauteur de 200 000 €, de même qu'il y aura un montant équivalent inscrit au budget 2017 si toutefois le Conseil en décide ainsi.

Elle m'inquiète tout d'abord car, compte tenu de l'importance de ce plan, il convient dans un premier temps de mener quelques études, ce qui peut prendre, vous en conviendrez aisément, un peu de temps du fait du nombre élevé de parcs municipaux sur notre ville.

Elle m'inquiète également car, compte tenu des sommes en jeu, vous n'êtes pas sans savoir qu'il convient d'élaborer des marchés publics, certes à procédure adaptée, ce qui, compte tenu des délais incompressibles liés à la réglementation en la matière, prend un peu de temps.

Une première partie a ainsi été lancée via le marché relatif à l'Hexagone. Ainsi, après une intense concertation avec les riverains, je vous informe que ce marché a été publié le 18 août 2016, avec une date de remise des offres fixée au 14 septembre 2016. L'analyse des offres est en cours par les services techniques et est quasiment terminée. Celui-ci sera notifié très prochainement pour un début des travaux dans la foulée.

D'autre part, le marché destiné à mettre en œuvre la deuxième partie du « Plan parcs », celle portant sur les clôtures de nos parcs municipaux, a été publié aujourd'hui même. La date de remise des offres est fixée au 6 décembre. S'ensuivra la traditionnelle analyse des services pour une attribution au titulaire prévue avant la fin de l'année et des travaux qui commenceront, eux aussi, dans les meilleurs délais.

Bref, le « Plan parcs » avance et rien ne saurait l'arrêter, de même d'ailleurs que la Maison Fournier à propos de laquelle vous glissez une allusion quasi subliminale.

Enfin, je ne saurais résister au plaisir de partager avec vous les derniers échanges que j'ai eus avec un riverain du square Léon Maugé qui, dans un tout récent courrier, dénie au square tout caractère public et se demande, dans la même lettre, pourquoi les services communaux ne l'entretiennent pas...

Quoi qu'il en soit, en vous promenant dans les parcs municipaux, vous aurez l'occasion de vous rendre compte de l'avancée de ce plan.

Je vous remercie de votre attention. »

La dernière chose que je voulais vous faire partager ce soir, c'est que suite à de nombreuses questions qui me sont posées par nos concitoyens, depuis plus d'un an, nous avons proposé un logement - je me tourne vers Karine en disant cela, elle voit ce à quoi je fais allusion - de type F4 pour une famille de réfugiés. Hélas, malgré nos relances, celui-ci demeure inoccupé, l'Etat n'ayant pas, semble-t-il, de besoins pour notre département. Par contre, je vous informe avoir donné mon accord il y a 10 jours pour l'accueil de 20 migrants sur notre commune en habitat temporaire adapté avec le concours de bailleurs sociaux volontaires.

C'est une question qui revient assez souvent dans les échanges que l'on peut avoir avec nos concitoyens. Je souhaitais vous faire partager cela puisque j'ai donné mon accord.

- Lecture des décisions prises pendant l'intersession par Monsieur le Maire.

- N°147 Convention, à titre gracieux, entre la ville et l'institut Notre Dame de l'Assomption pour un prêt de matériel électoral pour une organisation de délégués de classe le 6 octobre 2016,
- N°148 Création d'une régie de recettes pour l'organisation des marchés d'artisanat d'art,
- N°149 Conclusion d'un marché public avec la société SARL DUPORT pour l'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude pour un montant global et forfaitaire de 38 540,40 € TTC,
- N°150 Contrat entre la ville et la compagnie EN SAVOIR OU PAS pour les représentations du spectacle « Remous » le mercredi 22 février 2017 à 10h et 16h pour un montant de 1 685 € TTC,
- N°151 Contrat de prestation entre la ville et Monsieur LEGRAND, auteur, pour assurer la présentation d'un atelier d'arts plastiques pour enfants pour un montant de 250 € dans le cadre de la 5^{ème} manifestation du Musée Ephémère du 1^{er} octobre 2016 à la Maison Vaillant,

- N°152 Convention entre la ville et MEDIADIX pour une formation prévue les 28, 29 et 30 septembre 2016 pour un montant de 300 € TTC,
- N°153 Contrat entre la ville et la société DATA CONCEPT INFORMATIQUE pour la fourniture d'une solution externalisée d'un système de messagerie pour un montant annuel de 6 114,96 € HT pour une durée d'un an, reconductible deux fois tacitement,
- N°154 Contrat de prestation entre la ville et Madame TRAN HUY, écrivain, pour la lecture et la présentation de ses œuvres à la médiathèque André Malraux le vendredi 18 novembre 2016 à 19h pour un montant de 256,30 € TTC,
- N°155 Convention entre la ville et l'association du Comité de Jumelage de Verrières-le-Buisson pour la mise à disposition par la ville d'un véhicule municipal à titre gracieux du 29 septembre au 4 octobre 2016,
- N°156 Convention entre la ville et l'école élémentaire David Régnier - Paul Fort pour un prêt de matériel électoral pour l'organisation d'une élection de parents d'élèves le vendredi 7 octobre 2016,
- N°157 Convention entre la ville et l'école maternelle Le Clos Fleuri pour un prêt de matériel électoral pour l'organisation d'une élection de parents d'élèves le jeudi 6 octobre 2016,
- N°158 Conclusion d'un marché public relatif à la rénovation des courts de tennis extérieurs n°8 et n°9 du stade Robert Desnos avec la société SAS ART-DAN ILE-DE-FRANCE pour un montant global et forfaitaire de 72 843,53 euros TTC,
- N°159 Convention entre la ville et l'entreprise CARREFOUR MARKET pour un prêt, à titre gracieux, de matériel électoral pour l'organisation d'élections professionnelles du 12 au 17 octobre 2016 puis du 3 au 5 novembre 2016,
- N°160 Convention entre la ville et la liste UNION POUR VERRIERES (UPV) pour la mise à disposition de la maison de maître à Gravières du 14 au 16 octobre 2016,
- N°161 Contrat entre la ville et la société ARPEGE pour la maintenance des produits concerto v5 et concerto mobilité opus pour un prix annuel de 3 028,66 € HT pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017 reconductible tacitement deux fois,
- N°162 Contrat entre la ville et la société ARPEGE pour les droits d'utilisation des licences pour les progiciels concerto v5 et concerto mobilité opus pour une durée indéterminée et à titre gratuit,
- N°163 Contrat entre la ville et la société FOLIATEAM pour la maintenance de l'autocom de la villa Sainte-Christine pour un montant annuel de 350 € HT pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017, reconductible deux fois tacitement,

- N°164 Convention entre la ville et l'entreprise ENEDIS afin de créer l'alimentation électrique du Pôle culturel de Verrières, actuellement en cours de construction, au Réseau Public de distribution Haute Tension A,
- N°165 Décision d'ester en justice et désignation du cabinet d'avocats ALERION à fin de défense des intérêts de la commune dans le cadre du référé précontractuel l'opposant à la société LE CHEQUE DEJEUNER devant le tribunal administratif de Versailles (requête n°1607096),
- N°166 Contrat de prêt avec la Banque Postale pour un montant de 3 200 000 € avec un taux d'intérêt annuel fixé de 0,67% sur une durée de 15 ans pour financer les travaux de rénovation de la salle des fêtes du Colombier, le mode d'amortissement étant constant,
- N°167 Rectification de la décision 2016/165 du 14 octobre 2016 afin de désigner Maître GASMI pour assurer la défense des intérêts de la commune et de la représenter devant le tribunal administratif de Versailles dans le cadre du référé précontractuel l'opposant à la société CHEQUE DEJEUNER,
- N°168 Contrat de prestation entre la ville et Monsieur Gary BRUNTON, musicien, pour une prestation, le jeudi 15 décembre 2016 à 20 heures, à l'Espace Jeunes, 11 rue de l'Ancienne Poste à Verrières-le-Buisson pour un montant de 150 €,
- N°169 Contrat de partenariat, à titre gracieux, entre la ville et un ensemble d'artistes plasticiens pour leur participation à l'exposition « Des rues, des passants » du 6 au 29 janvier 2017, située à l'Orangerie-Espace Tourlière, Maison Vaillant, 66 rue d'Estienne d'Orves à Verrières-le-Buisson,
- N°170 Convention entre la ville et l'organisme APASO pour une formation prévue les 15 et 22 novembre 2016 pour 2 groupes d'agents pour un montant de 1 000 € TTC,
- N°171 Convention entre la ville et Monsieur Loïc DUBOIS pour une mise à disposition d'un logement communal sis 73 rue d'Estienne d'Orves pour une redevance mensuelle de 183,15 € hors charges,
- N°172 Convention entre la ville et l'Atelier des Parents pour une formation prévue les 11 et 18 octobre 2016 puis 8, 15, 22 et 29 novembre 2016 pour un montant de 200 € TTC,
- N°173 Convention entre la ville et Madame AMARO ESCUDEIRO pour une mise à disposition d'un logement sis 75 rue d'Estienne d'Orves pour une redevance mensuelle de 261,74 € hors charges,
- N°174 Convention entre la ville et l'association le Trait d'Union de Verrières pour la mise à disposition de 2 véhicules municipaux de 9 places pour le déplacement de la section handball le dimanche 30 octobre à Sens (89),
- N°175 Convention entre la ville et l'ASB Badminton de Ballainvilliers pour un prêt de matériel (structure gonflable) du 2 au 5 décembre 2016,

- N°176 Convention entre la ville et l'association Club ABC pour un prêt, à titre gracieux, d'une urne dans le cadre de l'organisation d'un concert au bénéfice des sinistrés d'HAÏTI,
- N°177 Contrat de prestation entre la ville et Gérard VERBA, Zdenka OSTADALOVA et José MENDOZA, musiciens, pour un concert « Trio à cordes pincées de Paris », le dimanche 11 décembre 2016 à 16 heures au Moulin de Grais, 12 rue du Lavoir à Verrières-le-Buisson,
- N°178 Convention entre la ville et l'organisme LA CROIX ROUGE FRANCAISE pour une formation prévue le 5 décembre 2016 pour un montant de 360 € TTC,
- N°179 Convention entre la ville et C.A.R.T.E. Soins Palliatifs pour une formation prévue les 13 et 14 décembre 2016 pour un montant de 590 € TTC,
- N°180 Acceptation d'un don concernant une parcelle cadastrée A numéro 191 située au niveau du secteur des Rinsolles d'une superficie de 900 m², classée en Espace Naturel Sensible permettant à la commune de préserver la biodiversité,
- N°181 Contrat entre la ville et l'entreprise INTEGRAL SYSTEME pour l'entretien et la maintenance du système de verrouillage des portes intérieures de l'Hôtel de Ville pour un montant annuel de 1 572,72 € TTC,
- N°182 Convention entre la ville et IMAGES EN BIBLIOTHEQUES pour une formation prévue le 31 janvier 2017 pour un montant de 100 € TTC.

Avez-vous des questions sur les décisions que j'ai été amené à prendre durant l'intersession entre nos deux derniers conseils ?

M. PEPERS : J'espère que la désherbeuse à eau chaude, décision 149, ne va pas rester sous un hangar et va bien fonctionner parce qu'à ce tarif, il faut qu'elle tourne.

M. le Maire : Mon cher collègue, j'ai le plaisir de t'annoncer qu'il n'y a pas une journée depuis sa livraison où elle n'ait pas tourné.

Dans les rues de Verrières, nous commençons à en voir le résultat puisqu'elle est à la fois désherbeuse et, en même temps, elle est un outil de nettoyage de la voirie publique, voire des panneaux verticaux et tu peux en voir une traduction de mise en œuvre tout à fait patente sous le pont de l'A86 sur le côté Verriérois, pas sur le côté de Châtenay, puisque nous sommes en train de réaliser une nouvelle fresque pour les Verriérois, il faut éliminer toute cette publicité généralement des partis politiques ou des concerts de différentes natures. Là, un grappe va s'installer et c'est notre appareil qui a retiré les couches de plus d'un centimètre d'épaisseur d'affiches pour permettre la réalisation de ce graphe. Elle est à l'œuvre et elle fonctionne bien. Merci de cette question.

Pas d'autres questions sur les décisions ?

Mme CHAUVEAU-LAMBLING : La décision 160 m'a donné une idée : je voulais savoir si Réussir Ensemble pouvait avoir la possibilité de la même mise à disposition de la maison de maître à Gravières ?

M. le Maire : Ce serait avec bonheur.

Mme CHAUVEAU-LAMBLING : Pas forcément en même temps.

M. le Maire : Sans aucun problème évidemment.

Mme CHAUVEAU-LAMBLING : C'est gratuitement ?

M. le Maire : Soit on travaille dans la transparence, soit on fait les choses en « douce ». Si c'est une décision du maire, c'est qu'il y a eu une demande officielle, une assurance de contractée et une mise à disposition. C'est le cas pour l'ensemble des Verriéroises et des Verriérois qui souhaitent louer soit la maison de maître, soit une maison principale. Il y a un règlement intérieur ; s'il est respecté avec l'engagement de celui qui contracte, il n'y a aucun problème. Evidemment, elle est à votre disposition en tant que liste de notre Conseil municipal, sans aucune difficulté.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*)

S'il n'y en a pas, je vous souhaite une excellente soirée à vous toutes et à vous tous. Merci pour votre participation.

Le prochain Conseil municipal sera le 12 décembre.

La séance est levée à 21h55.

**Le Maire,
Vice-Président de Paris-Saclay,**

Thomas JOLY

Affiché conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n°93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.